



FscqP-2017-11

Pessac, le 7 avril 2017

Assemblée Générale 2017

1^{er} avril 2017

Compte-rendu

Assemblée Générale 2017

1. Rapport moral par Dominique LESTYNEK, Président de la Fédération

INTRODUCTION

En 2016 plusieurs projets ont été traités dans le cadre nouveau de la **mutualisation des services ou leur métropolisation** questionnant ainsi le rôle des syndicats et comités de quartiers et de leur Fédération dans la **participation**, ce qui sera une sorte d'introduction ou de prélude au débat de cette assemblée générale tout comme un début de réflexion critique sur les pratiques de **démocratie participative** à PESSAC .

Deux types de projets seront distingués à titre d'exemples significatifs:

- ceux extérieurs à la ville en ce sens qu'ils relèvent principalement d'une autre autorité comme le projet de ZAC Chappement pour la métropole ou la gare de l'Alouette pour la SNCF
- ceux intérieurs, vraiment pessaco-pessacais comme la municipalisation de la maison des associations.

LE PROJET DE ZAC CHAPPEMENT voué à l'échec

Un projet ancien situé aux abords du carrefour du Pacha où les syndicats de quartier ont été mis hors jeu, et où la ville ne se sentait pas vraiment totalement impliquée: les conséquences sont déléteres.

Les syndicats de quartier mis hors jeu

- **Pas impliqués** par la ville déjà dans l'ancien projet, et d'ailleurs réalisé très partiellement, presque en catimini et sans référence à un projet global sur Lucildo;
- **Pas de partage** avec la ville des enjeux du projet ni hier ni aujourd'hui;
- **Pas d'informations** données avant que la Métropole le fasse sur son site internet ce qui ne permettait donc pas une réelle "coopération" des quartiers en cause;
- **Méthode de réunion "grand public"** au Galet cristallisant les oppositions au projet et faisant pression sur les décideurs: situation favorable à l'émotion plus qu'à la raison et à des reculs successifs déjà acquis;

Le non portage du projet par la ville

Il se caractérise par :

- **l'ancienneté du projet** en deçà de 2005 et incluant à l'origine Lucildo ;
- des **projets changeants et non inscrits dans le marbre** d'un programme;
- Un projet initialement **porté par une autre municipalité** ;

- l'identité d'une **entrée de ville** à créer ne figurait dans aucun projet .

Les conséquences délétères

- **Condamnation** pour l'avenir des **ZAC** et des **secteurs de projet**;
- Mise en cause de l'objectif de **rapprochement de l'habitat des zones d'activité** (ici hôpitaux et Bersol);
- **Pas d'équipements publics** d'accompagnement de l'habitat (école, salle de quartier, collège,...);
- **Pas de réserves foncières**;
- **Pas de mesures concrètes**, demandées par tous en affichage mais sans se donner les moyens correspondants, contre **l'élévation des coûts du foncier et des loyers** il faut répondre à la demande de logements pour ne pas rejeter la population jeune notamment hors agglomération augmentant ainsi les flux de circulation;
- **Pas de diversité de l'habitat** dans certains quartiers empêchant les mobilités locatives et les **parcours résidentiel** des habitants.

En résumé il s'est agi d'une démonstration de schizophrénie des acteurs avec application de l'adage "le dernier arrivé ferme la porte" et d'un pur exercice de **démagogie participative** qui vouait, par construction, le projet à l'échec en le réduisant à la portion congrue sur la base du **plus petit dénominateur commun des protagonistes!**

Le projet gare de l'Alouette intermodale

Avec la prolongation de la ligne B de tram vers l'Alouette placée en **intermodalité** avec le train de la ligne Bordeaux-Arcachon au niveau de la gare éponyme il était prévu de déplacer les quais vers le pont enjambant la voie ferrée et d'y adosser des ascenseurs pour permettre un franchissement sécurisé de cette voie jusqu'alors, et depuis son origine, équipée **d'un passage à niveau "planchéié"** pour les piétons. Sans attendre la réalisation de ces travaux, la SNCF voulait supprimer purement et simplement ce passage à niveau et rétablir la vitesse des trains en transit à 160 km/h!

La mobilisation du quartier de France sous l'égide de son président prenant la forme d'une **pétition** sur le site Change.org et de contacts avec la ville et la région comme des autres quartiers a permis une expression publique d'une opposition formelle aux décisions unilatérales et irresponsables de la SNCF lors d'une réunion avec les divers partenaires (sans résultats apparents) et d'une **manifestation**, sur site, avec le concours de la Fnaut Aquitaine sollicité par la Fédération, évènement qui a fait l'objet d'un passage sur une TV locale.

Cette **coalition** (ville, associations de quartier conscientes des enjeux, la région et une association nationale), avec le syndicat de quartier de France à l'initiative de la démarche, n'a certes pas réussi à faire totalement ployer le directeur régional de la SNCF dans son attitude de coq de basse-cour mais à permettre un **compromis** où le passage planchéié serait supprimé immédiatement mais la vitesse des trains en transit limitée à 100 Km/h.

Sachant que la SNCF n'est sensible qu'aux seuls **rapports de force**, les quartiers n'ont cependant pas usé de **méthodes plus musclées** comme le blocage des trains à la gare de l'Alouette pour des raisons de sécurité et de non pénalisation des usagers qui ne sont pour rien dans l'incurie de la SNCF ou une intervention sur l'inauguration du **rétablissement du triangle des Échoppes** à la gare de Pessac-Centre, opération inadaptée du fait de notre attitude très favorable à ce projet ancien et de plus en présence des opposants favorables au projet considéré par eux comme alternatif de la **réouverture de la gare de la Médoquine** à

Talence et par nous comme acceptable uniquement sur la ligne de ceinture à la seule condition de justifier des passagers utilisateurs!.

Ainsi la **solidarité des quartiers** s'est manifestée clairement dans la pétition et dans la manifestation organisées par le syndicat de quartier placé en position de "leader" et de direction de l'action entreprise **mobilisant** mairie et région dans un même mouvement, obtenant **l'appui** d'associations d'usagers comme la FNAUT et **non en position de "suivisme"** ou "à la ramasse" comme diraient des d'jeunes.

Les projet de passerelle prévue et de passage souterrain doivent être réactivés.

LA MAISON DES ASSOCIATIONS MUNICIPALISÉE

Les habitants des quartiers organisés en syndicat ou comité ont un double rôle :

- **les animations** : à l'origine, elles consistaient dans des fêtes qui perdurent aujourd'hui, sous forme d'activités ludiques très variées, souvent gratuites qui vont du tricot au vide-greniers. Leur but est de créer du lien social en rassemblant les habitants. D'où **l'importance d'avoir un lieu** privilégié comme une maison de quartier ;
- **la défense des intérêts collectifs des quartiers** : les quartiers sont indépendants et responsables. Il s'agit d'élaborer un **intérêt collectif à défendre** Pour y parvenir, il est nécessaire d'instaurer un **débat constructif** fondé sur les **documents de travail** fournis au préalable par la Ville, l'objectif étant de mettre en œuvre concrètement la démocratie participative. D'où là encore l'importance d'avoir un **lieu** directement accessible sans réservation préalable pour faire des concertations. De même les **journaux de quartiers** sont indispensables pour communiquer avec les habitants en les informant sur les affaires en cours. D'où la nécessité d'avoir un **service de reprographie** efficace pour nos tracts et journaux comme c'était le cas jusque là avec la maison des associations désormais fusionnée et donc municipalisée avec le service de la vie associative.

Une structure bien née mais fragile

Après près de 20 ans d'existence cette structure a trouvé ses limites dans le système de **cogestion** apparemment paritaire (élus et représentants associatifs) qui supposait la cohésion des associations mais même dans cette hypothèse la voix du président est prépondérante.

En fait le système **reposait sur une seule personne** et ne fonctionnait bien qu'en raison de sa maîtrise directe par le **cabinet du Maire** dirigé alors par **Sylvie Couderc** (personne qui disposait aussi d'une parfaite connaissance des personnels et des finalités des services aux associations tout en payant beaucoup de sa personne lors des manifestations) et de sa mise en **cohérence avec le service des salles** avec la même direction.

Aussi le **départ** de Sylvie Couderc signait la **fragilité** et, à terme, la **déchéance** de la maison des associations condamnée par étapes successives.

Les étapes de la condamnation

- L'érection du service des salles en **direction de la vie associative** est la première étape du déclin annoncé de la maison des associations;
- Ensuite vint le prétexte de **la gestion de fait** en raison de la présence des élus dans les instances dirigeantes. Ce prétexte est fallacieux car la structure similaire de **l'Office municipal socio-culturel** rassemblant des associations culturelles ayant été doté d'instances uniquement associatives supprimant la cogestion initiale, a été, en fin de compte,

municipalisée aussi (d'ailleurs la dévolution des avoirs lors de la dissolution par Harakiri ordonné pose la question du respect des statuts);

- Ce prétexte a été confirmé par un diagnostic onéreux d'un **DLA** imposé par la ville mais aussi par de pseudo **assises** de la vie associatives;
- La perpétuation d'un **emploi précaire** avec une **dérive financière** de l'emploi permanent doublée d'un **gel** de la subvention annuelle.

La municipalisation

La nouvelle municipalité n'a pu faire que le **constat de la non viabilité**, déjà réalisé par les municipalités précédentes, de la maison des associations et opta pour la municipalisation dans **un but d'efficacité** et pas nécessairement d'économies.

Accélérer ce processus sans attendre l'implantation dans les nouveaux locaux de la Villa Clément V était de nature à repartir sur de **nouvelles bases de fonctionnement** à évaluer tout au long de cette période transitoire. Il convient de remarquer que la promesse de **rendre au moins les mêmes services aux associations** n'est pas encore tenue (absurdité du libre-service et suppression des commandes par internet, pliage des journaux..).

De plus l'objet essentiel du maintien de la structure associative "maison des associations" est non pas de réaliser des services aux associations qui relèvent de la structure fusionnée nouvelle, mais d'apporter à la ville des **avis éclairés** sur le fonctionnement de la vie associative en général (ridicule dossier de subventions ou organisation de type "Gossplan"! Quelques **dysfonctionnements** observés;

- Salle enlevée des activités courantes d'un quartier au profit d'une réunion de copropriété!
- Salles attribuées à des structures qui n'ont pas de statut associatif 1901 ou qui mènent des activités lucratives....;
- **Surtout structure ouverte à mi-temps** aux associations. La notion de service est totalement perdue de vue. Demande de **rapports d'évaluation** concerté ou d'étape.

LA CMAP: une bonne initiative municipale!

CONCLUSION

La participation à des projets des quartiers implique que notre interlocuteur principal soit la Ville placée aussi en médiation vis-à-vis de la métropole ou d'autres autorités extérieures. D'où notre appel à participation sur des projets en cours ou anciens et non aboutis:

❖ **Projets en cours:**

- **L'OIM ou l'arc créatif.** Demande du directeur général de Kedje lors de la réunion d'un comité stratégique -d'ailleurs non reprise au compte rendu!- de créer des stationnements publics pour les voitures que le réaménagement de l'école n'a pas anticipé ou plutôt voulu anticiper! Il faut obtenir une **implication** forte des quartiers et de la Fédération
- La **jonction des lignes A et B de tram** sur la zone aéroportuaire réalisant une intermodalité aéroport-gares de l'Alouette et Saint-Jean ainsi qu'un **lien fort entre les OIM et OIN!** A tout le moins lancer des **études de faisabilité** doivent être menées et les **réservations foncières** faites. Une vague ligne de bus passant par la rocade n'est vraiment pas à la hauteur des enjeux de la zone.

❖ **Projets anciens non aboutis:**

- Le **contournement routier de l'agglomération** via des barreaux entre les autoroutes pour détourner le trafic de **transit de PL** en particulier de la rocade et réduire ainsi la pollution induite;
- Réaliser enfin un **plan des sites propres cyclables** notamment à partir de la piste de rocade à achever et **mailler** le réseau existant;
- **LGV vers l'Espagne et le Sud-Est** pour dégager les voies traditionnelles pour le fret à faire passer à terme sur un contournement ferroviaire;
- Reprise du dossier "**Pessac et la marche**" et établir un plan d'enfouissement ou d'effacement des réseaux.

2. Rapport d'activités *par Yves Schmidt, secrétaire général de la Fédération*

2.1. Réunions du conseil d'administration

Depuis la dernière assemblée générale qui s'est tenue le 2 avril 2016, le conseil d'administration de la Fédération des syndicats et comités de quartiers de Pessac s'est réuni à quatre reprises :

- 14 juin 2016
- 5 juillet 2016
- 3 novembre 2016
- 14 février 2016

Chacune de ces réunions a fait l'objet de comptes-rendus consultables sur le site Internet de la Fédération.

Les principaux sujets qui ont été abordés lors de ces réunions sont :

- Métropolisation et mutualisation des services ;
- Urbanisme (PLU3.1) :
 - Îlot 8
 - Chappement ;
- Dossier Opération d'Intérêt méropolitaine (Vallée créative)
- Transports en commun ;
- Maison des associations – Mutualisation des services – rôle de l'association ;
- Bilan des assemblées de secteur ;
- Rôle des syndicats de quartiers et de la Fédération au regard des collectifs d'habitants ;
- Relation avec les associations de commerçants
- Viographie de Pessac ;
- Carnaval de Pessac.

2.2. Participation du bureau aux réunions extérieures à la Fédération

Le bureau a participé à plusieurs réunions de la Commission consultative des usagers des services publics de la CUB, en particulier les thématiques *Transports et stationnement* et *Eau et Assainissement*.

Il a également participé aux principales réunions suivantes :

- Commissions extra municipales sur l'urbanisme et les transports ;
- Commission consultative des services publics locaux de la CUB puis de la métropole ;
- Commission consultative des services publics locaux de Pessac ;
- Commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac ;
- Comité de suivi de la ligne Bordeaux-Arcachon ;

- Conseil d'administration de la société de gestion de l'assainissement de la CUB (SGAC) ;
- Préparation des Journées du Patrimoine.

La Fédération a été sollicitée pour tenir un stand lors de la *Fête des Associations*, le 10 septembre 2016.

2.3. Activités dans le domaine du patrimoine

Viographie de Pessac - La rédaction de la Viographie de Pessac s'est achevée en début d'année. Après relecture et validation, l'ouvrage a été imprimé à 750 exemplaires qui ont été livrés début juillet. La mise à disposition officielle des ouvrages aux quartiers s'est effectuée lors d'une cérémonie qui s'est déroulée le 15 septembre 2017.

Des vignes au château du pape Clément à Pessac. Dominique Lestynek a assuré le suivi de la réalisation - dans le cadre général de la restauration de la Fontaine du Pape - d'un ouvrage du Professeur Bernard Marquette qui est actuellement en cours d'étude de faisabilité par l'imprimeur de Pessac. Un financement complémentaire sera sans doute nécessaire.

2.4. Dispositif d'aide aux quartiers

La ville a attribué une aide de 3 000 € aux quartiers et à la Fédération qui a proposé une répartition dans les quartiers en fonction de leurs besoins et de leurs réalisations en matière de publications (journaux de quartiers, affiches) ou de travaux réalisés à l'occasion de leurs anniversaires décennaux. La dotation 2016 a été versée aux quartiers qui en ont fait la demande.

2.5. Musique dans les quartiers

Depuis 2011, la Fédération est chargée par la Ville de gérer le dossier relatif à l'opération *Musique dans les quartiers*. La somme allouée par la ville s'élevait à 8100 €, ce qui représente une somme moyenne allouée par quartier qui en a fait la demande de 578 €, entièrement distribuée.

3. Rapport de la commission Urbanisme par Jacques Da Rold vice-président de la Fédération

Au niveau de l'urbanisme l'année 2016 a été marquée par :

- la poursuite des propositions pour le PLU 3.1 avec le dépôt d'une contribution importante sur le dossier d'enquête publique et la rencontre avec le commissaire enquêteur ;
- la « pression » pour que soit pris en compte la réalisation d'une liaison de transports en commun de seconde couronne de qualité notamment entre la zone aéroportuaire et la gare TER de Pessac-Alouette dans le cadre des projets de liaisons aéroport –Bordeaux ;
- l'implication dans le dossier de l'OIM (Opération d'Intérêt Métropolitain) Inno-Campus avec les liens entre les quartiers riverains et le campus, la réhabilitation de la zone d'activités de Bersol et les déplacements en transports en commun sur Bersol avec le lien vers la gare TER de Pessac-Alouette ;
- la préparation des rencontres « transports en commun » pour l'amélioration des lignes de bus existantes, la création de nouveaux abris bus avec des points information... ;
- la participation près des syndicats de quartier dans le dossier Chappement, sur l'ilot 8 et pour la sécurité à la gare de Pessac-Alouette.

D'autre part, la Fédération a régulièrement demandé que soit améliorée la concertation avec notamment des délais d'invitation aux réunions suffisants ; le maire a décidé d'inviter en 2017 la Fédération aux commissions métropolitaines des avants projets.

Une charte de la concertation sera à élaborer pour clarifier les relations avec la Ville et la Métropole.

4. Compte-rendu d'activités *Communication* par Yves Schmidt, webmaster de la Fédération

Le site de la Fédération a été inaccessible pendant pendant près de deux mois : le logiciel utilisé pour charger les données sur le serveur était responsable de cette perturbation.

Réalisations 2016

1. Pages gérées par les quartiers

Depuis la dernière assemblée générale, certains quartiers ont transmis leurs journaux qui ont été rapidement mis à disposition des internautes :

Feuille d'informations : Le Bourg

Voisins & Voisines : Brivazac-Candau

Les Échos de nos quartiers : Le Monteil

Brèves de Magonty : Magonty (journal informatique)

L'Orée : Cap de Bos

Au Coin de ma rue : France et environnants

Toctoucau Info : Toctoucau

Les Échos de Chiquet-Fontaudin : Chiquet-Fontaudin

Le webmaster de la Fédération assure la mise à jour des pages des quartiers qui le souhaitent. Certains quartiers (CCLAPS, Noès, Le Monteil, Toctoucau, Magonty) réalisent eux-mêmes leurs mises à jour : il est rappelé qu'ils doivent signaler au webmaster les pages modifiées ou ajoutées pour permettre la mise à jour de la page ***Modifications et mises à jour*** sur le site. Les sauvegardes sont assurées par les webmasters de chaque quartier.

2. Les manifestations

Le calendrier des assemblées générales des syndicats et comités de quartiers est consultable sur le site. À ce propos, il est rappelé qu'il est indispensable de signaler au plus tôt les date et heure des assemblées générales : c'est le tableau régulièrement mis à jour qui fera foi pour éviter les litiges qui surviennent lorsque deux (ou plus !) quartiers organisent leur assemblée générale à la même heure car il est difficile aux élus de participer aux débats qui suivent ces manifestations.

La Fédération met à la disposition des internautes le programme du **cinéma Jean-Eustache**.

3. La revue de presse

Elle est réalisée depuis 2003 à partir des articles de Sud-Ouest relatifs à Pessac. Depuis 2012, le site permet la consultation du texte intégral des articles grâce à un lien avec le site du journal Sud-Ouest. Pour les années antérieures, les articles ne sont pas directement accessibles : pour en avoir une copie, il suffit d'en faire la demande à Yves Schmidt.

4. Espace adhérents

Il est réservé aux membres du conseil d'administration de la Fédération et n'est accessible que si on connaît le mot de passe. On y trouve les rubriques suivantes :

- les comptes-rendus du conseil d'administration depuis 2002 ;
- les comptes-rendus des assemblées générales depuis 2001;
- la liste des adhérents (présidents de syndicats de quartiers avec leur numéro de téléphone et leur courriel) ;
- le texte intégral des documents émis par la Fédération (chrono).

5. Bilan financier par Michel Kwiatkowski, trésorier de la Fédération

Libellé des opérations	Dépenses	Recettes	Écart
Musique dans les Quartiers	8 098,54 €	8 100,00 €	1,46 €
Carnaval de Pessac	4 200,99 €	4 000,00 €	-200,99 €
Aide aux Quartiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres Opérations Fédération	3 312,14 €	2 600,00 €	-712,14 €
Fontaine du Pape	9 950,70 €	11 649,00 €	1 698 ,30 €
Viographie	17 980,80 €	0,00 €	-17 980,80
Transfert CPT vers livret A	22 230,00 €	0,00 €	22 230,00 €
TOTAL Opérations 2016	65 773,17 € €	26 349,00 €	-39424,17 €
Solde Livre de compte de la Fédération au 31/12/2015		43 956,49 €	
Résultat de l'année 2016		-39 424,17 €	
Solde Livre de compte de la Fédération au 31/12/2016		4 532,32€	
Parts sociales au 31/12/2016		2 260,00 €	
Livret A au 31/12/2016		23 126,83 €	
Total des avoirs Fédération au 31/12/2016		29 919,15 €	

Rapprochement bancaire

Solde Livre de compte au 31/12/2016	4 532,32 €
Chèques non encaissés	726,06 €
Total	5 258,38 €
Extrait du compte en banque au 31/12/2016	5 258,38 €

Adhésions : la cotisation est maintenue à 40 €.

Les comptes ont été approuvés par M. Jean-Paul Lafon et Madame Suzy Iriberry, qui ont fait une observation concernant l'absence de certains justificatifs.

Vote : le bilan financier est voté à l'unanimité des participants.

6. Élection du bureau

L'élection concerne les membres du bureau permanent pour l'exercice 2017-2018. Chaque quartier dispose de 5 voix maximum ; le vote est individuel, un même mandataire ne disposant que d'une seule voix. Seuls les mandataires présents au moment du scrutin peuvent y participer.

Répartition des votants par quartier

Quartier	Nombre de représentants
Pessac-Bourg	4
Brivazac-Candau	5
Cap de Bos	3
Casino	2
CCLAPS	4
Chiquet-Fontaudin	5
La Paillère-Compostelle	1
Les Échoppes-Le Vallon	3
France et environnants	5
Magonty	5
3M-Bourgailh	1
Le Monteil	5
Noès	5
Saige-Formanoir	0
Sardine	2
Toctoucau	1
Nombre de votants	51

Les résultats

Président : Jacques DA ROLD	46
Vice-Président : Jean-Baptiste CASENAVE	46
Vice-Président : Roger LÉVY	47
Vice-Président : Philippe CERNIER	48
Trésorier : Michel KWIATKOWSKI	49
Trésorière adjointe et archiviste : Ghislaine AGUILAR	51
Secrétaire général : Raymond DELCROIX	51
Secrétaire générale adjointe : Jean-Claude JUZAN	51
Secrétaire générale adjointe : Marie-Pierre LAFARGE	51

L'assemblée générale s'achève par une conférence-débat avec les élus dont le compte-rendu est consultable sur le site de la Fédération.